

	Compte rendu du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries du 20 juin 2024	Compte-rendu à valider
administrateurs présents - administrateurs excusés		
REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Délégué : Sylvie Monier	Fédération régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes Délégué : Camille Chevallier
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Délégué : Salomé Dittiere	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Délégué : Morgane Laithier
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Délégué : Yann Gouez Délégué suppléant : Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Délégué : Estelle Le Guern
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Mandataire : Dany Chiappero Délégué : Corentin Lecouillard	SEPANT (Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine) Délégué titulaire : Flore Del Rio Délégué suppléant : Damien Avril
Corse	Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC) Délégué : Carole Anziani	<i>siège non pourvu</i>
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Délégué : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Délégué : Vincent Mangeot
Hauts-de-France	Atelier agriculture aversois Thierache Délégué : Françoise Gion	UniLaSalle Délégué : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Délégué : Marion Bruère Alexia Beaujeux	Agrof'île Délégué : Antonin Mercier
Normandie	Pépinières Levavasseur Mandataire : Etienne Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Bocage Pays Branché Délégué : Etienne Berger	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Délégué : Pierre-Marie Moreau
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Délégué : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Délégué : David Campo
Pays de la Loire	De la haie à la forêt Mandataire : Cyrille Barbé	<i>siège non pourvu</i>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Délégué : Florian Carlet	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre Délégué : Danièle Ori
COLLEGE	TITULAIRE	
Collège 1 Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre	

	Les planteurs volontaires Délégué : Thierry Luisin
	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	SOLAGRO Délégué : Frédéric Coulon
	CUMA de CEPVIL Mandataires : Philippe Gruau / Christian Perrois
Collège 3 Environnement – développement rural	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Délégué : David Rolland
	L'Escuro, CPIE des Pays Creusois Délégué : Stéphane Vassel

Salariés présents : Catherine Moret, Baptiste Sanson, Maxence Belle, Emma Houplain (pour le volet Label Haie)

Soit 22 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 22 sièges (soit plus du 1/3 des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 16h30 à 18h45

Différents documents concernant le Label Haie ont été transmis en amont du Conseil d'administration.

Désignation d'un responsable du temps : Nathalie Hewison

Ordre du Jour :

SUJET	A VOIR	TYPE
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation « responsable du temps » durant le conseil d'administration – 2 mn - Validation du précédent compte-rendu de CA – 3 min - Résultats des votes sur les documents du cadre associatif – 2 min - Résultats des votes sur les comptes et le rapport financier 2023 – 3 min 	Décision Information Information
Projets	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des évolutions du cahier des charges Gestion du Label Haie – 50 min - Résultats de l'enquête concernant la gestion durable, la valorisation et le Label Haie et discussion sur la stratégie à venir pour le Label Haie – 55 min 	Décision Information Décision
Questions diverses	5 min	

FONCTIONNEMENT

1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 30 mai 2024

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 30 mai 2024 sans demande de modification.

2) Résultats des votes sur les documents du cadre associatif

Avec l'aide de l'avocate Aurélie Carlier et dans le cadre de la feuille de route définie par le conseil d'administration du 14 décembre 2023, la commission vie associative, a travaillé durant plusieurs mois (7 réunions) aux évolutions des documents du cadre associatif. Ce travail a permis d'aboutir au document suivant :

- Règlement intérieur de l'Afac-Agroforesteries conforme au cadre type ARUP
- Nouveaux statuts type régionaux « Réseau Haie régional »
- Convention de marque liant les différentes composantes du Réseau Haies

Après présentation en conseil d'administration du 30 mai 2024, les documents ont été transmis à l'ensemble des membres du conseil d'administration pour être mis au vote avant présentation de ces projets à l'assemblée générale du 26 juin.

En parallèle de ce vote, le conseil d'administration a souhaité recueillir les avis et modifications éventuelles mineures des administrateurs via un document mis en ligne, en laissant la possibilité au bureau d'intégrer ces modifications.

Les documents ont été soumis au vote des administrateurs durant cinq jours sur le site Balotilo du 7 juin 14 h au 12 juin minuit.

Les votants :

< Électeurs pour le vote "Vote des documents cadres associatifs"

Export CSV ↓

Adresse électronique	Statut
amelie.mandel@haies-vives-alsace.org	A voté
animation.biodiversite@fne-bfc.fr	A voté
bocage.basleon@orange.fr	A voté
carole.anziani@odarc.fr	A voté
christophe.sotteau@agroeco-expert.fr	A voté
contact@bocagepaysbranche.fr	A voté
david.rolland@fdc22.com	A voté
d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr	Envoyé
eirilbarbe.delahaiealaforet@gmail.com	A voté
e.lielievre.mbe53@gmail.com	A voté
f.gion@3a-thierache.fr	A voté
florian.carlet@civampaca.org	Envoyé
frederic.coulon@solagro.asso.fr	A voté
gaetan.leseyec@orange.fr	Envoyé
goderie@orange.fr	A voté
haies.foret.ara@outlook.fr	Envoyé
hirou.philippe@gmail.com	A voté
marion.bruere@terreetcite.org	A voté
n.hewison_apa31@orange.fr	Envoyé
presidence@afac-normandie.fr	A voté
svassel@cpiepayscreusois.com	Envoyé
thierryluisinpv@gmail.com	A voté

Résultats du vote :

Participation : 73% (16 votes exprimés)

Résultats

Traces des votes exprimés

Approuvez-vous le règlement intérieur de l'Àfac-Agroforesteries conforme au cadre type ARUP?

Le « oui » (94%) l'emporte sur le « non » (6%).

Nombres de voix :

Oui : 15

Non : 1

Ne se prononce pas : 0

Approuvez- vous les nouveaux statuts types régionaux "Réseau Haies régional"?

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 16

Non : 0

Ne se prononce pas : 0

Approuvez- vous la convention de marque liant les différentes composantes du Réseau Haies ?

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 16

Non : 0

Ne se prononce pas : 0

Décision du conseil d'administration :

Les documents du cadre associatif soit le règlement intérieur, les statuts types régionaux et la convention d'utilisation de la marque RESEAU HAIES sont approuvés à la majorité par le conseil d'administration. Ils sont mis à disposition des adhérents le 12 juin 2024 avec l'invitation à l'assemblée générale du 26 juin 2024. Ils seront proposés au vote lors de l'assemblée générale.

Par ailleurs, Il sera proposé à l'assemblée générale qu'en cas d'absence de quorum une seconde AGE est réuni sans quorum de présents à 15 jours au moins d'intervalle comme le prévoit l'article 18 des statuts. Il sera alors proposé que ce soit lors du séminaire des administrateurs en présentiel afin qu'une réunion d'AGE se tienne en physique (en conformité aux statuts).

3) Résultats des votes sur les comptes et le rapport financier 2023

Vote des comptes et du rapport financier 2023

Le commissaire aux comptes a certifié les comptes de l'Afac. Il y a une modification mineure apportée sur les immobilisations par rapport aux comptes présentés en CA du 30 Mai.

Le rapport financier 2023, qui sera présenté en AG le 26 juin a été transmis ainsi que le rapport de FINACOOOP au conseil d'administration.

Un vote a été transmis le 12 juin 14h aux titulaires du conseil d'administration sur Balotilo et clôturé le vendredi 14 juin à 23h00. Les comptes seront transmis aux adhérents en préparation de l'assemblée générale avec les rapports du commissaire aux comptes.

Les votants :

< **Électeurs pour le vote "Vote comptes et rapport financier 2023"**

Export CSV ↓	
Adresse électronique	Statut
amelie.mandel@haies-vives-alsace.org	A voté
animation.biodiversite@fne-bfc.fr	Envoyé
bocage.basleon@orange.fr	A voté
carole.anziani@odarc.fr	A voté
christophe.sotteau@agroeco-expert.fr	A voté
contact@bocagepaysbranche.fr	A voté
david.rolland@fdc22.com	A voté
d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr	A voté
eirbarbe.delahaiealaforet@gmail.com	Envoyé
e.lielievre.mbe53@gmail.com	A voté
f.gion@3a-thierache.fr	A voté
florian.carlet@civampaca.org	Envoyé
frederic.coulon@solagro.asso.fr	Envoyé
gaetan.leseyec@orange.fr	Envoyé
goderie@orange.fr	A voté
haies.foret.ara@outlook.fr	A voté
hirou.philippe@gmail.com	A voté
marion.bruere@terreetcite.org	A voté
n.hewison_apa31@orange.fr	Envoyé
presidence@afac-normandie.fr	A voté
svassel@cpiepayscreusois.com	Envoyé
thierryluisinpv@gmail.com	A voté

Résultats du vote :

Participation : 68% (15 votes exprimés)

Évènements »

Résultats

Traces des votes exprimés

Le conseil d'administration approuve les comptes de résultats et bilan 2023 pour les présenter à l'assemblée générale du 26 Juin 2024.

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 15

Non : 0

Ne se prononce pas : 0

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration approuve les comptes de résultats et bilan 2023 pour les présenter à l'assemblée générale du 26 Juin 2024.

PROJET

4) Présentation des évolutions du cahier des charges Gestion du Label Haie

a. Pourquoi cette évolution du cahier des charges Gestion du Label Haie ?

Émergence d'un besoin d'évolution du cahier des charges Gestion :

1. Lancement du Label Haie en octobre 2019
2. Une 60taine de territoires s'engagent dans le déploiement du Label Haie partout en France (dans le cadre des filières, des PSE...)
3. Des demandes d'évolution du CDC Gestion émergent dans les territoires pour intégrer tous les cas d'application / remontée des remarques quant à la mise en œuvre du Label Haie
4. Création du rôle du référent régional Label Haie pour accompagner le déploiement à grande échelle et faire remonter ces besoins d'évolution
5. Constitution du GT des référents régionaux et formation
6. 2023 (4 ans après le lancement du Label Haie en 2019) : Nous avons eu assez de maturité et de recul pour engager un travail de révision du cahier des charges Gestion du Label Haie dont le résultat est présenté aujourd'hui en CA.

Enjeux identifiés à intégrer dans l'évolution du cahier des charges Gestion :

- Déployer le Label Haie dans tous les territoires français
- « Rester exigeant tout en déployant »
- Ne pas obliger à la gestion sylvicole dans le Label Haie MAIS assurer le renouvellement de la haie et son emprise suffisante
- Accompagner simultanément le changement des pratiques d'entretien d'emprise et de gestion sylvicole

Méthode de travail pour faire évoluer le cahier des charges Gestion

De nombreux temps d'échange ont eu lieu entre le 6 décembre 2022 et le 13 juin 2024 :

- 18 réunions GT Label Haie
- 3 réunions GT Méditerranée (PACA, Occitanie, AURA)
- 29 réunions bilatérales Afac – référent
- 30 temps de terrain à l'occasion des formations des Référents régionaux pour voir les cas concrets
- ... Sans compter les échanges mails et téléphoniques

b. Présentation des propositions d'évolution du cahier des charges Gestion

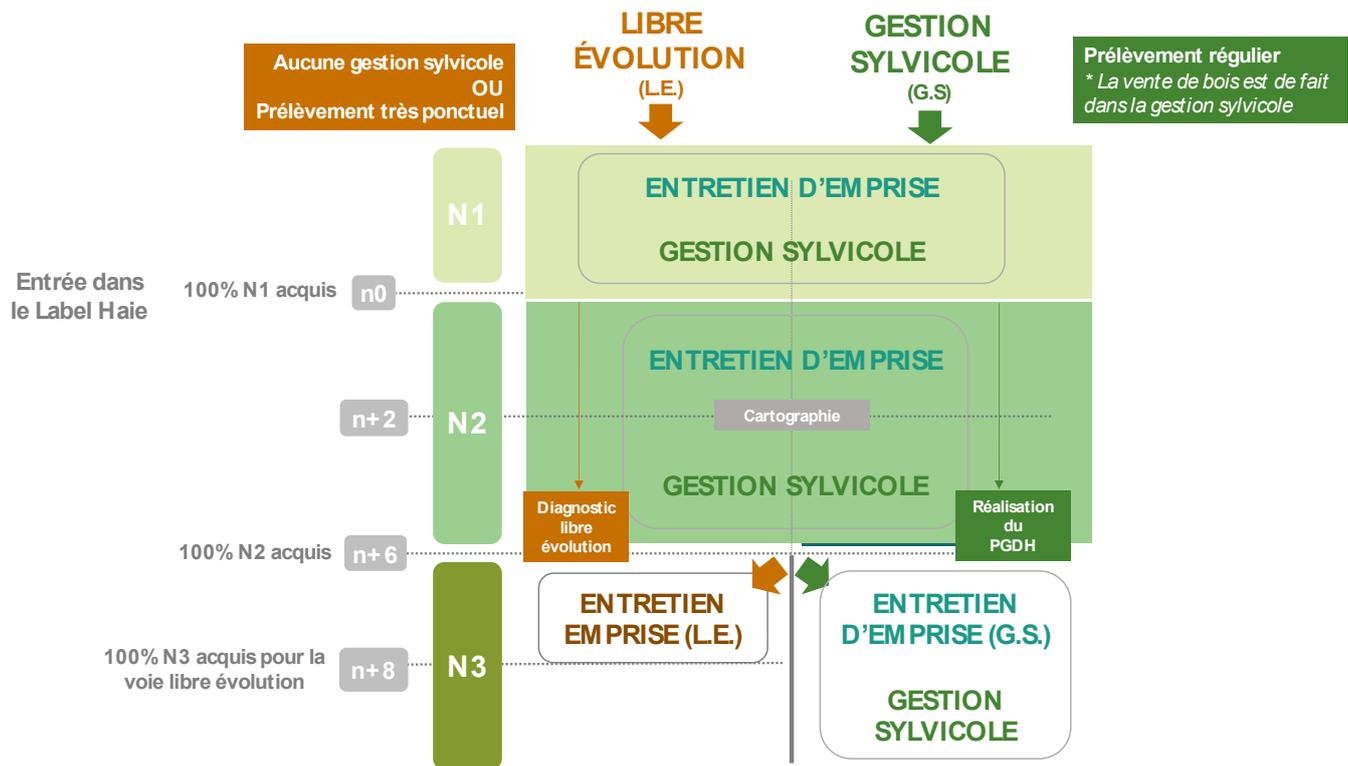
Lisibilité et exhaustivité dans les indicateurs :

- Nous sommes passés de 40 indicateurs à 48 indicateurs, dont 29 sont modifiés, 11 sont de nouveaux indicateurs, 3 indicateurs supprimés.

Distinction de types de gestion :

- L'évolution du cahier des charges Gestion distingue la gestion sylvicole et l'entretien d'emprise et reconnaît la libre évolution comme méthode de renouvellement des haies.

Présentation des deux voies du Label Haie :



Quelques exemples d'indicateurs illustrant les évolutions du cahier des charges Gestion ont été présentés :

- **Clarification d'indicateur par la distinction des indicateurs de gestion sylvicole et d'entretien d'emprise** comme par exemple l'indicateur « Coupe nette » qui se dédouble et devient :
 - Gestion sylvicole : Indicateur « Coupe nette »
 - Entretien d'emprise : Indicateur « Limitation entretien d'emprise »

- **Adapter les indicateurs à tous les contextes pédoclimatiques :** Il est proposé de créer un seul indicateur intégrant tous les cycles de gestion. Cela permet de pallier au fait que le PGDH ne soit plus obligatoire au bout de 2 ans.
- **Amender les indicateurs pour qu'ils englobent plus de pratiques :** L'indicateur « piétinement » a été amendé avec une dérogation de piétinement sur uniquement 30% du linéaire de l'exploitation, sauf si la haie est en bord de cours d'eau et uniquement si elles sont déjà piétinées.
- **Indicateur de libre évolution :** De nouveaux indicateurs sont introduits pour permettre d'avoir une zone de développement libre et spontané de la haie. L'objectif est de tendre vers un espace de libre évolution pour une transformation du gabarit de la haie, en fonction de la capacité de pousse de chaque haie.
- **La cartographie :** De plus en plus d'OCG demandent des dérogations concernant la réalisation des PGDH car le délai de 2 ans est trop court, que les personnes ne sont pas formées, et que leur plan de charge ne permet pas d'absorber tous les PGDH à réaliser... Aussi, le nouveau cahier des charges Gestion propose de décaler la réalisation du PGDH avec un délai maximum de 6 ans. Cela n'empêche pas de réaliser le PGDH avant ce délai.

Si le PGDH est décalé, il reste cependant un enjeu de référencement des haies engagées dans le Label Haie et d'historisation des pratiques pour assurer une traçabilité. Il est donc proposé d'exiger une cartographie des haies à n+2.

- **100% du N3 atteint :** L'évolution du cahier des charges Gestion propose d'exiger l'atteinte de 100% du N3 au bout de 10 ans pour la gestion sylvicole

c. Calendrier de mise en place du nouveau cahier des charges Gestion V1

- Dès sept 2024 : tour de France pour que le nouveau cahier des charges Gestion V1 soient bien présenté et partagé avec les membres du GT Référents régionaux et l'Afac-Agroforesteries sur le terrain.
- De septembre à novembre 2024 : phase de test : partagé et testé avec des managers d'OCG, vérifier que cette version fonctionne bien, ajuster certains détails et identifier des indicateurs plus compliqués à respecter au regard du cahier des charges actuel et pour lesquels il faudrait laisser un temps de mise en conformité des agriculteurs déjà labellisés.
- Décembre 2024 : consolider la V1 de manière définitive à partir des remontées.
- Janvier 2025 : outillage en support de communication pour accompagner le lancement du cahier des charges Gestion V1.
- Février 2025 : lancement officiel du nouveau cahier des charges Gestion V1 à l'externe. Les Référents régionaux pourront avertir tous les acteurs de leur région et l'Afac avertira tous les labellisés.
- Février – mars 2025 : formation des auditeurs internes.
- Mars – août 2025 : l'Afac formera Certis au cahier des charges Gestion V1.
- Mai 2025 : Les agriculteurs pourront cocher le Bonus Haies de la V0.
- 15 août 2025 : Entrée en vigueur du cahier des charges Gestion V1 pour les travaux de l'hiver 2025/2026.

d. Echanges du conseil d'administration

Philippe Gruau : Les travaux réalisés sur cette V1 du cahier des charges par la commission (que je félicite pour le travail réalisé) sont intéressants et vont dans le bon sens. J'ai une interrogation pour les haies que l'on laisse accessible au troupeau. C'était une demande de certains territoires ?

Réponse : Pratiques très diverses selon les territoires. Evolution qui a été finalement proposée après avoir réfléchi à un indicateur intégrant de la compensation mais non assez fonctionnel : an Niv 2 : 30% des haies piétinées à condition qu'elles soient déjà piétinées et hors cours d'eau mais on les accompagne à diminuer le % de linéaire piétiné à 10% en niv3.

Sylvie Monier : Avec cette V1 on aboutit à un label du compromis et de la prise en compte des problématiques différentes suivant les territoires en France. Cet indicateur sur le piétinement en est un exemple : Il est important sur les zones de montagne que nous accompagnons. Il est nécessaire de pouvoir conserver une pratique pastorale de qualité sans opposer les animaux et les arbres.

Christophe Sotteau : En cours d'agrément pour devenir auditeur Label haie, je me confronte aux détails du Label haie. Pour œuvrer dans la région Centre historiquement peu bocagère (hormis la Brenne et le Perche), cette évolution me semble essentielle, surtout pour un accompagnement d'agriculteurs qui n'ont (pour le moment) pas d'objectif de valorisation de bois, mais plutôt une approche territoriale et biodiversité. Je pense que c'est une bonne chose d'ouvrir une voie « gestion libre » pour permettre d'intégrer des agriculteurs qui n'ont pas de valorisation du bois.

Daniélé Ori : Quid de l'éventualité d'intégrer les alignements intra-parcellaires dans le label ?

Réponse : Il y a une grande diversité d'aménagements, certains qui se rapproche de haies et d'autres qui sont très différents. Une réflexion à avoir en GT des référents régionaux : l'agroforesterie intraparcellaire n'est pas abordé dans l'évolution de cette V1. Aujourd'hui adapter le CDC à l'intra-parcellaire n'est pas sorti comme un enjeu essentiel immédiat. Se posera la question de la limite des définitions au regard des vergers et des haies. Actuellement la priorité identifiée est de compléter sur des indicateurs de jeunes haies.

Frédéric Coulon : Cette évolution du label est un travail très intéressant des référents régionaux qui permet d'intégrer et de s'adresser à beaucoup plus d'agriculteurs, de démultiplier, de renouer le dialogue. La méthode employée est bonne ; un processus d'amélioration continue en prenant en compte les spécificités territoriales, système de production et territoires.

Thierry Luisin : La V1 qui est présentée aujourd'hui est très intéressante et j'attends la V2 intégrant une meilleure prise en compte des jeunes haies avec impatience pour déployer sur mon territoire le Label Haie.

Etienne Levavasseur : Les problématiques que certains confrères avaient sur les régions autres que l'Ouest vont être levées avec cette V1. Bravo pour ce travail et merci pour ce CA qui fait un bon point d'étape sur le Label Haie comme je l'avais demandé. La Normandie valide le projet présenté.

Décision du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration valide le nouveau cahier des charges Gestion V1 du Label Haie ainsi que le calendrier de lancement du cahier des charges Gestion V1.

19 votes « pour »

3 « abstentions »

5) Résultats de l'enquête concernant la gestion durable, la valorisation et le Label Haie et discussion sur la stratégie à venir pour le Label Haie

1. Présentation des résultats de l'enquête

Le document de synthèse des résultats de l'enquête a été transmis à l'ensemble du CA le 19 juin 2024. Sont retranscrits dans le compte-rendu, les principaux résultats se dégageant :

L'enquête a été lancée le 4 juin 2024. 21 réponses sur 31 structures enquêtées, soit un taux de réponses de 68%. Il est noté que certaines structures n'ont pas eu le temps de répondre.

L'enquête a été divisée en trois parties :

- **Gestion durable**
- **Valorisation**
- **Label Haie**

Qualification et activité :

Près de 80% des répondant se qualifient d'expert ou d'un bon niveau sur la gestion durable. Toutes les thématiques de travail sont abordées par les structures (un peu moins sur l'expérimentation).

Les besoins d'accompagnement prioritaires :

- 1. Se rencontrer (échange entre territoires)
- 2. Avoir des références technico-économiques

Les webinaires n'apparaissent pas comme un besoin prioritaire. Mais il faut noter que c'est un public confirmé qui répond.

Partenaires principaux :

- 1. Agriculteurs
- 2. Référents régionaux
- 3. Financeurs

Peu de partenariats avec d'autres acteurs techniques.

a. Valorisation économique

Principales valorisations :

Les premières réponses concernent le bois sous trois formes :

- 1. La litière plaquette
- 2. Le bois énergie et le paillage

Et il y a aussi la valorisation des produits indirects avec :

- 1. Les services écosystémiques

Mais peu sur le carbone et la valorisation aux produits alimentaires.

Besoins d'accompagnement prioritaires :

- 1. Se rencontrer (échange entre territoires)
- 2. Avoir des références technico-économiques

Il semble ressortir que les rencontres et les échanges avec des pairs et des personnes plus expérimentées sont de réels besoins. Les webinaires n'apparaissent pas comme un besoin prioritaire. Est-ce parce que le public est confirmé ou qu'il n'y a pas de besoin car les webinaires sont déjà mis en place ?

Partenaires principaux :

- 1. Agriculteurs et collectivités

- 2. Financeurs et Référents régionaux

b. Le Label Haie

Les répondants à l'enquête confirment que Le label Haie est un outil utile pour la gestion et pour la valorisation qui doit encore être développée.

Un label national :

90% des répondants pensent que le Label Haie doit être un label national.

Pour les oui : avoir un référentiel national / permet de mettre une stratégie nationale en place / ...

Pour les non : proposition d'avoir un label inter-régional.

La valorisation économique le développement du label :

90% des répondants pensent que la valorisation économique est nécessaire au développement du Label Haie.

La réponse « non » suggère le fait que l'agriculteur ait une rémunération / compensation financière pour la gestion durable engagée.

Intérêt d'une nouvelle version du CDC :

81% des répondants pensent que la nouvelle version du cahier des charges Gestion V1 du Label Haie est nécessaire. Et 4% pensent le contraire.

Inscription dans les politiques publiques de valorisations indirectes :

- 1. Le Bonus Haies sort en premier alors que ce dernier est pourtant mal rémunéré. La PAC est un levier financier important.
- 2. Les PSE

Inscription dans les politiques publiques de valorisations directes :

- 1. Fonds chaleur
- 2. RED

Inscription dans les politiques publiques pour financer l'animation :

- 1. Pacte en faveur des haies
- 2. PSE

Niveau d'exigence du label :

- 90% de oui : offre des garanties au consommateur tout en étant accessible aux techniciens et agriculteurs. Permet de faire évoluer le regard sur les pratiques dégradantes.
- 10% de non : changer les procédures, trop coûteux (PGDH) et peu adapté dans les régions peu productives et limitées en linéaire (obligation d'aller sur la gestion durable).

Points forts :

- Sa reconnaissance nationale
- Son GT de Référents régionaux Label Haie
- Bonne base de dialogue et d'accompagnement avec les agriculteurs
- Affirme la gestion durable

Points faibles :

- les acteurs encore peu formés et engagés sur la gestion
- Son coût, notamment celui du PGDH

Avenir du Label Haie :

- Le label est en phase de déploiement et évolue.
- Un bel avenir est promis si valorisation.
- Temps de travail sur la gouvernance.

2. Débat du conseil d'administration

Nathalie Hewinson : comment ont été choisis les structures interrogées. J'ai été surprise de ce courrier transmis par les structures de CNB. Est-ce que les signataires de cette enquête ont été consultés par l'enquête ?

Réponse : Les structures interrogées sont celles qui s'investissent aujourd'hui le plus sur le déploiement du Label avec une diversité territoriale et de type de structure. Concernant CNB, les structures ont toutes été interrogées mais seulement 2 structures sur les 6 ont répondu. Il est dommage que ces remarques n'aient pas été développées dans l'enquête qui était faite pour permettre une expression croisée des acteurs.

Le bureau qui a préparé cette enquête propose d'élargir la consultation pour disposer d'une vision prospective pour travailler notre stratégie.

Nathalie Hewinson: En Occitanie, on a du mal à déployer le Label Haie car ils voient la haie comme une charge financière. Le Label Haie est un outil très précis et pertinent mais qui ne peut être déployé que pour des personnes qui intègrent la haie dans un système positif.

Philippe Hirou : Il est clair qu'il faut une rémunération financière pour que le label se déploie. L'évolution du label va permettre de s'adresser aux agriculteurs qui ne sont pas engagés dans des filières de valorisation.

Nathalie : Le CDC libre évolution va permettre de s'adresser à plus d'agriculteurs en Occitanie. Le parti pris inscrit par l'Afac en Occitanie est de faire des diagnostics simplifiés dans le Pacte en espérant que ce soit un tremplin pour aller vers le label haie.

Stéphane Vassel : De notre côté, nous faisons des pré-audits du Label Haie que l'on utilise comme diagnostic initial rapide. Ainsi cela n'apporte pas de confusion avec un nouvel outil qu'il faudrait créer. Cette approche permet d'engager le dialogue sur la gestion et les valorisations possibles.

Daniélé Ori : en contexte méditerranéen ou montagnard où les conditions de pousse sont très faibles la valorisation en bois plaquette en vente ne sera pas adaptée. Les objectifs sont donc avant tout basés sur la préservation qui sera tributaire des aides publiques. Il faut passer par ailleurs travailler par de la sensibilisation et de la formation en parallèle du Label Haie.

Philippe Hirou : le label Haie est effectivement un moyen parmi d'autres pour accompagner les agriculteurs et autres acteurs sur la gestion, enjeu que nous avons considéré comme essentiel dans notre projet associatif.

Frédéric Coulon : le label est un outil pas une stratégie. Il faut construire une stratégie sur cette question d'accompagnement des agriculteurs à la préservation et la valorisation de l'existant. Je ne connais pas un seul label sans aide publique. Le Label Haie est un label d'intérêt général, pour un bien commun. L'agriculture ne pourra pas fonctionner sans arbre. On peut tous utiliser d'autres outils. Est-ce que cet outil est contre-productif au côté d'autres actions et outils déployés par chacun ? Je pense qu'il est complémentaire. Un chemin sur cette thématique a été engagé en proposant cet outil Label Haie. Aujourd'hui il est reconnu par les pouvoirs publics. Les valorisations économiques vont se démultiplier. Il est indispensable de travailler maintenant sur la gestion durable des haies, pour ne pas risquer de ne plus avoir d'efficacité agricole, ne pas être adapté. Le Label haie est une réponse.

Sylvie Monier : On est d'accord sur la base commune qu'est la gestion durable mais en imposant pas la certification, qui peut être vécu comme une contrainte. Distinguer deux entrées : les critères du cahier des charges (très bons) et l'outil label. Utiliser le pré-audit, les critères, comme outil de dialogue afin de questionner ce qu'est la gestion durable. L'enjeu n'est pas uniquement de questionner l'outil Label Haie mais une stratégie plus globale

Alerte : si certains agriculteurs ne respectent pas les indicateurs du Label Haie, alors ils devront rembourser leur PSE ; alors qu'ils n'avaient pas la globalité des informations sur leur engagement en amont.

Frédéric Coulon : Les PSE sont un dispositif volontaire. Si les agriculteurs n'avaient pas connaissance du CDC gestion en signant, alors c'est un problème de construction du dispositif PSE mais pas celui du Label Haie.

Etienne Levavasseur : Je suis d'accord. C'est un outil parmi d'autres qui ne conviendra pas à tous les gestionnaires. J'ai eu une discussion avec Rémy Picavet de B2E, structure qui déploie le Label en Normandie. Il se pose la question de la gouvernance à faire évoluer au vu du déploiement actuel du Label. Pourquoi ne pas être dans un modèle comme Végétal local : comité de marque qui intègre des acteurs bénéficiaires.

Philippe Hirou : Si on fait la comparaison avec VL, longtemps le cadre et les évolutions ont été discutés et décidés en CA de l'Afac. Pour le label haie je fais le parallèle, car nous sommes au début de son émergence.

La gouvernance actuelle : Le GT des référents régionaux (qui font le lien avec les acteurs de leur région qui déploient) propose et le CA décide. Le travail réalisé sur CDC et validé aujourd'hui illustre cette organisation actuelle. Le rôle des référents est celui d'interroger, recueillir les avis pour avoir un construire une position collective de la région. Ensuite le travail en GT est un consensus, un compromis qui ne peut satisfaire complètement tout le monde.

Françoise Gion : Le label est un aboutissement d'une démarche, une certification à la gestion durable. Il faut du temps pour arriver à ce stade, réfléchir collectivement. Le Label est jeune, et va continuer à se déployer. De nouvelles questions seront soulevés à nouveau, que nous aurons à résoudre pour le faire grandir. Il me semble que nous allons dans le bon sens même si ce n'est pas toujours simple.

Cyrille Barbé : Certains parlent de régionalisation. Je pense que ce n'est pas une bonne idée. Cela va complexifier le cahier des charges Il faut un message national avec une cohérence nationale.

J'ai pris connaissance du courrier de CNB ce matin, la veille d'un CA, alors que l'on discute depuis longtemps sur le cahier des charges. C'est violent, je ne comprends pas une telle position et ne la cautionne pas. Pourtant l'enjeu d'avoir un compromis est indispensable pour le Label Haie.

Philippe Hirou : L'enquête montre que la majorité veulent un label national. Et comme vous êtes plusieurs à l'exprimer, c'est un compromis. Et je remercie les RR car ils ont réussi cet exercice pas facile.

Gaëtan Le Seyec : Si Le Label haie répond à un enjeu économique, ça ne me pose pas problème. Par contre, il ne faut pas que ça rentre comme une obligation sinon on va tout bloquer. Certains ne planteront pas si le Label Haie est une contrainte. Par ailleurs PEFC va porter également un CDC sur les arbres hors forêt, ce point doit aussi faire partie de nos discussions stratégiques.

Philippe Hirou : On veut faire de la préservation de l'existant une priorité. Le label haie permet de certifier la gestion durable. C'est une démarche volontaire. Il faut que les bénéficiaires sachent dans quoi ils s'engagent. Le Label Haie n'est pas imposé. Mais il faut mettre en avant l'importance de préserver. Planter ça sera de plus en plus difficile et ne pas y arriver est-ce le plus catastrophique ? le plus catastrophique c'est la perte de l'existant et de son intérêt.

Nous avons été les premiers surpris du choix d'inscrire le Label Haie dans la PAC. C'est un pied dans la porte, qui peut permettre d'imaginer de construire un bonus avec plusieurs niveaux. Réfléchissons ensemble avec les

Chambres d'agriculture. Le montant est trop faible, et n'est donc pas incitatif. Il y a d'autres outils rémunérateurs comme la MAEC mais elle est ouverte pratiquement qu'en Bretagne. Il faut se battre pour qu'elles soient ouvertes dans d'autres régions.

Emmanuel Lelièvre : Merci pour la qualité de ces discussions et ces débats. Avec des échanges d'idées ou tout le monde cherche à aller vers le haut. Il y a eu un travail depuis deux ans d'adapter et faire évoluer le Label Haie pour tous les territoires. Lorsque cette étape arrivera dans une phase stabilisée, il pourra se déployer de manière plus harmonieuse et souple. Je suis convaincue par cet avenir. Ces deux voies validées sont essentielles pour s'adapter à la réalité de tous les contextes nationaux.

La discussion n'est pas d'utiliser le label que pour la valorisation filière bois. On est tous convaincu par la préservation des haies. Mais il faut une vraie rémunération des agriculteurs. Dans cet optique, les PSE c'est un cadre très intéressant. Quand je présente le label, je le présente comme un outil pédagogique et non comme un outil de certification. Je m'en sers en tant qu'agriculteur comme un guide pédagogique. Et ça aboutira à la certification ou pas. Certains sont dans la valorisation litière et ils utilisent le label pour s'assurer d'avoir du bois litière sur le long terme et un débouché en creux quand trop de production, et ils valorisent aussi le label haie pour toucher le bonus haie.

David Rolland : je suis heureux de l'aboutissement de tout ce travail. J'ai hâte de voir comment il va être perçu sur le terrain car je pense que l'on a quelque chose de très abouti. Je vois moi aussi le cadre du Label Haie comme un outil pédagogique. Le pré audit c'est un super outil avant d'aller vers la certification. Effectivement le Bonus haie à 7€ ce n'est pas motivant. Il faudrait travailler un deuxième niveau de rémunération pour ceux qui ont travaillé pour conserver un bon état des haies.

Forcément c'est compliqué de mettre en place plein de nouvelles pratiques antérieures à celles habituelles. On bouleverse beaucoup de vision sur la gestion et l'entretien.

Les PSE sont très rémunérateurs. Il faut donc que les efforts soient à la hauteur de la rémunération.

Moi j'accompagne un PSE, Dinan Agglo. Que ce programme soit reconduit ou non, le relai est déjà engagé car les agriculteurs vont s'engager dans la scic locale de Dinan pour poursuivre la valorisation de leur gestion durable avec une filière BE. Ça a permis de mettre en place une démarche localement et de changer les pratiques. De mettre le pied à l'étrier.

Je félicite l'animation de cette réunion, riche et fructueuse.

Frédéric Coulon : David et Emmanuel ont dit ce que je voulais dire : le caractère pédagogique et opérationnel du LH. On peut espérer que les agences de l'eau reconnaissent qu'il n'est pas normal d'imposer des contraintes qui n'étaient pas connus des agriculteurs au moment de la signature. C'est normal de ne pas les mettre dans l'ornière à cause de défaut de connaissance. Mais c'est normal aussi de ne recevoir l'aide que quand les objectifs sont atteints.

3. Conclusion concernant les orientations stratégiques pour le Label Haie

Les orientations stratégiques qui ressortent de l'enquête sont les suivantes :

Le Label Haie doit être un label :

- Exigent
- National
- Qui évolue
- Qui s'inscrit dans toutes les politiques publiques en lien avec la haie
- Qui est lié à une rémunération (développement économique)

Ces orientations stratégiques résultantes du questionnaire ayant consulté un nombre restreint de personnes et compte-tenu de leur importance, méritent d'être confortées et discutées.

Aussi, il est proposé les perspectives d'action suivantes :

- **Élargissement** de l'enquête pour la prise en considération des avis :
 - D'autres acteurs (tous les gens qui travaillent sur le Label Haie et les partenaires). Certaines questions pourront être reformulées.
 - De financeurs partenaires (MTECT / MASA / OFB / Ademe / Agences de l'eau / Ademe régionales / Régions / Collectivités) par échange bilatéraux - en binôme Afac et Référents régionaux.
- **Discussion** en Conseil d'administration lors du séminaire en novembre 2024 à Villarceaux

Cela permettra de vérifier et solidifier les orientations stratégiques se dégagant et de fixer un cadre de réflexion qui soit partagé au sein du groupe de travail et du conseil d'administration.

Piste de travail à conduire :

- Réfléchir la gouvernance du Label Haie,
- Questionner et définir la place du PGDH dans le Label Haie,
- Développer des modèles technico-économiques,
- Résoudre des questions techniques (clôtures, piétinement...),
- Créer des outils et des dispositifs nécessaires pour aider au conseil et aux actions portant sur la gestion durable des haies (formation, échanges techniques...).

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide :

- les modalités d'élargissement de la consultation,
- les grandes orientations stratégiques sortantes concernant le Label Haie à consolider,
- les pistes de travail énoncées.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président
Philippe Hirou

Le Trésorier
Stéphane Vassel